

## CONSEIL MUNICIPAL du 8 avril 2022

**Date de la convocation :** Le 4 avril 2022

**Présents :** Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Audrey POTAUFEUX, Benjamin WAQUELIN, Benoît LEBON, Jean-Noël GODIN

**Absents excusés :** Frédéric LEFEVRE, Justine MARCY-CHINCHILLA (représentée par Audrey POTAUFEUX), Damien GOULARD (*représenté par Justine MARCY-CHINCHILLA*), Jean-Michel BOSTYN (représenté par Benoît LEBON)

**Secrétaire de séance :** Chantal WAGNER

**Début de la réunion :** 19h00

Approbation du procès-verbal du dernier conseil.

### **1. Compte de gestion 2021 (Délibération n° 2022/04/01)**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L. 2121-31,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Catherine MALAISÉ,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2. Compte administratif 2021 (Délibération n° 2022/04/02)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Claude LÉVÊQUE,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame Catherine MALAISE après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	60 500.68			90 259.07	60 500.68	90 259.07
Opérations exercice	242 894.37	249 099.31	324 716.79	378 095.79	567 611.16	627 195.10
Total	303 395.05	249 099.31	324 716.79	468 354.86	628 111.84	717 454.17
Résultat de clôture	54 295.74			143 638.07		89 342.33
Restes à réaliser	114 546.33	90 780.00			114 546.33	90 780.00
Total cumulé	168 842.07	90 780.00		143 638.07	114 546.33	180 122.33
Résultat définitif	78 062.07			143 638.07		65 576.00

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote, à l'unanimité, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **3. Vote des taux (Délibération n° 2022/04/03)**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

VU le code général des impôts et notamment son article 1636 B sexies,

VU le projet de budget primitif présenté à la commission des finances le 28 mars 2022,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales : taxe d'habitation des résidences secondaires (pas possible de 2020 à 2022), taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et cotisation foncière des

entreprises applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux et révisées forfaitairement,

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune de ne pas augmenter la contribution fiscale demandée aux habitants,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE :**

- de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2021 :
  - taxe foncière sur les propriétés bâties : **39,63 %**
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties : **11,86 %**
- de porter à la connaissance de la population que ces taux sont identiques à ceux de l'année précédente, cette stabilité constitue un effort particulier en faveur des contribuables qui, à situation inchangée, ne verront pas leur impôt local augmenté au-delà de la revalorisation générale des bases décidée par l'État.
- de charger le maire de la transmission de ces informations aux services fiscaux dans les délais légaux.

#### **4. Affectation du résultat 2021 et budget primitif 2022 (Délibération n° 2022/04/04)**

En intégrant les résultats de l'année 2021 au résultat de clôture de l'exercice 2020, le résultat de clôture de l'exercice 2021 présente un excédent de fonctionnement de 143 638,07 € :

En accord avec le comptable du trésor Public, Madame le Maire propose l'affectation du résultat 2021 de la façon suivante :

- Report en section fonctionnement (002) : 65 576,00 €
- Couverture de financement de l'investissement (1068) : 78 062,07 €

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
- constatant que le compte administratif fait apparaître en fonctionnement un **excédent de 143 638,07 €**

Le conseil municipal, à 2 voix contre et 11 voix pour,

**DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	90 259.07
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	79 497.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	

<b>EXCEDENT</b>		<b>53 379.00</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>		<b>143 638.07</b>
<b>A. EXCÉDENT AU 31/12/2021</b>		<b>143 638.07</b>
Affectation obligatoire		
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)		
Déficit résiduel à reporter		
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068		78 062.07
Solde disponible affecté comme suit :		
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - lg 002)		65 576.00
<b>B. DÉFICIT AU 31/12/2021</b>		
Déficit résiduel à reporter - budget primitif		

L'adoption du budget de la commune pour l'année 2022 présenté par Madame le Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant en section de fonctionnement à **443 910,00 €** et en section d'investissement à **427 860,07 €**.

Le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2022 par chapitre selon le détail suivant :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	115 608
012	Charges de personnels, frais assimilés	77 690
014	Atténuation de produits	149 254
65	Autres charges de gestion courante	50 340
66	Charges financières	1 500
67	Charges exceptionnelles	500
023	Virement à la section d'investissement	49 018
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>443 910</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	65 576
70	Produits services, domaine et ventes diverses	1 310
73	Impôts et taxes	276 094
74	Dotations et participations	64 930

75	Autres produits de gestion courante	36 000
	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>443 910</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	8 400,00
21	Immobilisations corporelles	339 684,33
23	Immobilisations en cours	0,00
001	Solde d'exécution section d'Investissement	54 295,74
16	Emprunts et dettes assimilées	25 480,00
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>427 860,07</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	141 780,00
16	Emprunts et dettes assimilées	130 000,00
10	Dotations, fonds divers	107 062,07
021	Virement de la section de fonctionnement	49 018,00
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>427 860,07</b>

Fin de la réunion : 20h50